



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 971 ET 3900-O

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **Règlement N° 971 concernant les dispositions relatives à l'abattage, l'élagage et le traitement des résidus des frênes.**
 - **Règlement N° 3900-O amendant le règlement sur la circulation et le stationnement numéro 3900**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **8 mai 2017**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 10 mai 2017.

Charles-Hervé Aka
Greffier